

DIOCESE DE POITIERS

PAROISSE DE

DEMANDE D'AUTORISATION

*Pour l'organisation d'une manifestation culturelle
dans l'église de*

Les organisateurs d'une manifestation culturelle dans une église doivent adresser, avant toute décision et toute publicité, la présente demande au curé affectataire.

Si ce dernier, après examen de la demande, accueille favorablement le projet de manifestation, une convention est signée entre les deux parties. Cette convention n'a pas valeur permanente et ne concerne qu'une manifestation.

L'organisateur :

Représenté par :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

L'organisateur sollicite l'autorisation du curé affectataire de l'église de

- ☐ pour organiser un concert le..... de.....h..... jusqu'àh.....
- ☐ pour organiser un stage le..... de.....h..... jusqu'àh.....
- ☐ pour organiser une manifestation le..... de.....h..... jusqu'àh.....

Le programme projeté se compose des œuvres suivantes : (joindre un document de pré-programme)

.....
.....
.....

Le nombre des exécutants est de ☐ choristes ☐ solistes ☐ instrumentistes ☐ autres intervenants

Les dates et heures de répétitions souhaitées ainsi que de l'installation du matériel seraient (sous réserve expresse des nécessités culturelles imprévisibles.) :

- **Répétitions**

.....
.....

- **Installation du matériel :**

.....
.....

Utilisation de l'orgue ☐ oui ☐ non

En cas d'utilisation de l'orgue, l'organisateur devra prendre contact avec l'organiste titulaire, qui seul lui remettra, où lui fera remettre, les clefs de l'instrument de la tribune (le cas échéant).

La remise en état des lieux se fera :

- ☐ à l'issue de la manifestation
- ☐ le àh.....

L'entrée de la manifestation sera :

☐ gratuite ☐ gratuite avec libre participation ☐ payante

Une manifestation payante peut être autorisée à titre dérogatoire après avoir reçu l'autorisation du curé affectataire en présentant le programme précis du concert.

Participation aux frais :

En contrepartie des frais consécutifs à l'électricité, au chauffage et à l'entretien, lorsque ceux-ci sont couverts par la paroisse, l'organisateur versera une participation aux frais d'un montant deeuros.
Ce montant est fixé par la paroisse.

Documents à joindre à la présente demande d'autorisation :

- Programme
- schéma de l'implantation envisagée pour le matériel et les intervenants dans l'église

L'organisateur demandeur déclare avoir pris connaissance des conditions énoncées ci-dessus. Il s'engage à les respecter, et déclare sur l'honneur être en règle avec les obligations qu'elles édictent.

Date :

Signature de l'organisateur :

Réponse du curé affectataire : ☒ acceptation de la demande de l'organisateur

- ❑ refus de la demande de l'organisateur

Rappel des horaires des cérémonies :

.....

.....

.....

.....

Remarques éventuelles :

.....

.....

.....

.....

.....

Coordonnées de la personne chargée d'accueillir l'organisateur ou son représentant pour les répétitions et/ou l'installation du matériel :

Monsieur/ Madame :

Adresse :

.....

.....

.....

Téléphone :

Courriel :

Coordonnées de l'organiste titulaire :

Monsieur/Madame :

Adresse :

.....

Téléphone :

Courriel :

Date :

Signature du curé affectataire :